

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2015**

PRÉSENTS : MM. AGOSTI. CAMBOU. DELPECH. DUCHAMP. GAUGIRAND. GUITARD. LENORMAND. PANAGET. SAURIN. SEFIANI. SEMAOUNE. Mmes DEMAISON. GRANDE. JACQUIER. MARGUERES. MECH. NEVETTON-SANTAELLA. C. VILA.

ABSENTS ET EXCUSES : Mmes POUJADE. ULVE. MM. DOREMBUS. ROUSSEL. Mme ESTEVEZ pouv. M. GUITARD. Mme FAUCHOIS pouv. M. AGOSTI. Mme PETIT pouv. Mme MECH. M. B. VILA pouv. Mme C. VILA.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Christelle VILA.

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 10 novembre 2015 est approuvé à l'unanimité des présents.

1/ DECISIONS MODIFICATIVES DU BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

a) Virements de crédits – Décision modificative n° 4 du budget général

Monsieur le Maire propose les virements de crédits suivants sur le budget général :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-6248-421 : Divers	365,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	365,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6541-01 : Créances admises en non-valeur	0,00 €	365,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	365,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	365,00 €	365,00 €	0,00 €	0,00 €
 INVESTISSEMENT				
D-1641-01 : Emprunts en euros	231 005,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-16411-01 : Emprunts en euros	0,00 €	236 541,00 €	0,00 €	0,00 €
D-16873-01 : Départements	0,00 €	2 649,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	231 005,00 €	239 190,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2188-1515-412 : 1515 COUVERTURE COURT DE TENNIS	0,00 €	4 056,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	4 056,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-1120-411 : 1120 SALLE DES SPORTS	12 241,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	12 241,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	243 246,00 €	243 246,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 22 voix pour** :

➤ **ACCEPTE** la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

b) Virements de crédits – Décision modificative n° 1 de la Caisse des Ecoles

Monsieur le Maire propose les virements de crédits suivants sur le budget de la Caisse des Ecoles :

...
/
...

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6067 : Fournitures scolaires	0,00 €	90,00 €	0,00 €	0,00 €
D-624 : Transports de biens et transports collectifs	90,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	90,00 €	90,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	90,00 €	90,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 22 voix pour** :

➤ **ACCEPTE** la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

c) Virements de crédits – Décision modificative n° 1 du CCAS

Monsieur le Maire propose les virements de crédits suivants sur le budget du CCAS :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-604-5230 : Achats d'études, prestations de services	0,00 €	9 420,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60623-5230 : Alimentation	0,00 €	400,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6068-5230 : Autres matières et fournitures	0,00 €	494,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6232-5230 : Fêtes et cérémonies	0,00 €	20,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	10 334,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6562-5230 : Aides	830,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6568-5230 : Autres secours	0,00 €	712,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	830,00 €	712,00 €	0,00 €	0,00 €
R-758-5230 : Produits divers de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 216,00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 216,00 €
Total FONCTIONNEMENT	830,00 €	11 046,00 €	0,00 €	10 216,00 €
Total Général		10 216,00 €		10 216,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 22 voix pour** :

➤ **ACCEPTE** la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

- ARRIVEE DE M. ROUSSEL -

2/ PARCELLES PASCAL – DEMANDE DE BRANCHEMENT EN EAU

M. le Maire informe le conseil que Madame et Monsieur PASCAL, constatant l'ensemble des travaux de VRD réalisés à proximité de leur parcelle, ont demandé à la commune que soient réalisés des travaux de branchement en eaux pluviales, assainissement et eau potable sur leur terrain.

Compte-tenu de l'énorme aide apportée à la commune par ce couple d'habitants, et de la modestie des travaux à entreprendre (devis TP D'OC de 2 680, 49 € TTC), il est proposé à ce qu'ils soient pris en charge par la mairie en remboursant le promoteur Kaufman and Broad qui effectuerait ces travaux. Il est à noter aussi qu'en sollicitant cette demande, Madame et Monsieur PASCAL seraient redevables auprès de Toulouse-Métropole d'une Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC).

En conséquence, Monsieur le Maire demande la réalisation de ces travaux en fonction de la réponse de Madame et Monsieur PASCAL quant à cette participation.

...
/
...

3/ MODIFICATION DES STATUTS DU SDEHG

Vu les statuts du SDEHG en vigueur,

Vu la délibération du comité du SDEHG du 26 novembre 2015 approuvant modification de ses statuts,

Vu l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Considérant que le SDEHG, par délibération du 26 novembre 2015, a approuvé, à l'unanimité, la modification de ses statuts,

Considérant que la modification des statuts proposée permettrait notamment au SDEHG d'exercer de nouvelles compétences en matière de transition énergétique,

Considérant que, conformément à l'article L.5211-17 du CGCT, les membres du SDEHG doivent désormais se prononcer sur cette proposition de modification des statuts,

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 23 voix pour**, approuve la modification des statuts du SDEHG telle que proposée par délibération syndicale du 26 novembre 2015 et figurant en annexe à la présente délibération.

4/ TRAVAUX SDEHG – DEPLACEMENT DE DEUX CANDELABRES SUR LA RD 77

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune en date du 29 janvier dernier concernant le déplacement de deux candélabres RD 77, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante (1BS653), suite à l'urbanisation de la RD 77 comprenant :

- **Dépose et déconnection de deux (2) candélabres doubles n° 200/201 et 209/210,**
- **Confection de deux (2) boîtes de jonctions sur les câbles existants pour la continuité de l'éclairage.**

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de votre commune se calculerait comme suit :

○ TVA (récupérée par le SDEHG)	161 €
○ Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	902 €
TOTAL	1 063 €

Afin de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Où l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 23 voix pour** :

- approuve le projet présenté,
- s'engage à verser au SDEHG une contribution au plus égale au montant ci-dessus.

5/ DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2016

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'appel à projet lancé par la préfecture pour des dossiers de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) au titre de l'année 2016.

Il propose que le conseil municipal valide le projet d'achat d'un ensemble de trois parcelles appartenant à Madame Pauline PARIS, cadastrées B 925, 927 et 1109. Ces parcelles correspondent au terrain d'assises de la Maison située au 4 rue de Maurys. Par ailleurs, il porte à l'attention des élus qu'elles seraient particulièrement utiles pour étendre le Parc municipal tout comme pour réaliser un parking face aux commerces de proximité actuellement en construction autour de l'ancienne mairie.

Il précise avoir demandé le 16 novembre dernier une évaluation de ces parcelles à France-Domains, mais n'a pas eu de réponse pour l'instant.

Compte-tenu des délais, il propose au conseil municipal de valider le principe d'une demande de subvention à l'Etat pour l'acquisition de ces parcelles, au titre de la DETR 2016.

Où l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 23 voix pour**, approuve le projet présenté et charge le Maire de présenter le dossier correspondant.

...
/
...

6/ MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION D'UN CONTRAT AIDE (CAE, CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT A L'EMPLOI)

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des effectifs de la commune de Gratentour en date du 7 avril 2015,

Considérant qu'il convient de créer un contrat aidé (CAE) pour renforcer l'équipe d'entretien des bâtiments communaux suite au départ d'un agent,

DECIDE, par 23 voix pour, de créer un contrat aidé,

DECIDE en conséquence de modifier le tableau des effectifs selon les termes suivants :

au 15/12/15 EMPLOIS non total (désignés titulaires par le grade)	ÉCHELLE INDICIAIRE		NOMBRE D'EMPLOIS CRÉÉS	EMPLOIS POURVUS titulaires/stagiaires
	Indices bruts			
	1 ^{er} échelon	dernier échelon		
Emploi fonctionnel				
Directeur Général des Services	470	821	1	1
0	1			
Filière Administrative				

Attaché principal 0 1	504	966	1	1
Rédacteur Chef * (3) 0 0	425	612	1	0
Rédacteur 0 0	348	576	2	0
Adjoint Administratif 0 2	348	465	5	2
Principal 2 ^{ème} classe Adjoint Administratif 1 ^{ère} classe 0 4	342	432	6	4
Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe 0 2	340	400	2	2
<u>Filière Technique</u>				
Technicien 0 0	348	576	1	0
Agent de maîtrise principal 0 1	366	574	2	1
Adjoint technique principal 0 0	364	543	2	0
1 ^{ère} classe Adjoint technique principal 0 1	348	465	1	1
2 ^{ème} classe Adjoint technique 1 ^{ère} classes 0 1	342	432	2	1
Adjoint technique 2 ^{ème} classe *(1) 0 12	340	400	12	12
<u>Filière Police</u>				
Chef de service de police Municipale 0 0	369	543	1	0
Chef de police 0 1	358	499	1	1
Brigadier-Chef Principal 0 1	366	543	1	1
<u>Filière Sociale</u>				
A.T.S.E.M. principal 0 0	290	446	3	0
2 ^{ème} classe A.T.S.E.M. 1 ^{ère} classe 0 3	287	409	4	3
<u>Filière Sportive</u>				
Educateur Sportif 0 1	399	579	1	1
1 ^{ère} classe Éducateur Sportif 0 0	298	544	1	0
2 ^{ème} classe 0 0			1	0
Opérateur Aide opérateurs 0 1	281	388	1	1
<u>Emplois d'animation</u>				
Animateur principal 0 0	350	614	1	0
Animateur 0 1	348	576	1	1

Adjoint d'animation 1 ^{ère} classe	342	432	4	4
0 4				
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe *(2)	340	400	9	4
0 4				
TOTAL GÉNÉRAL			74	46
0 46				

*(1) : Parmi les 12 postes ouverts, 9 sont à temps complet et 2 à temps non complet (2 pourvus à 28h par semaine).

* (2) parmi les 8 postes ouverts, 1 est à temps non complet soit à 30 heures.

* (3) poste non titulaire à temps non complet 8 heures/hebdo.

.../...

Etat du personnel vacataire au 15/12/2015		①
(Agent non rémunéré sur un indice)		
Emploi avenir (Contrat d'Aide à l'Emploi)		
	6	
Contrat accompagnement à l'emploi (Contrat d'aide à l'emploi)		
	3	
②		
Nombre d'emplois créés au 15/12/15		74
(dont 28 non pourvus)		
Personnel titulaires/stagiaires au 15/12/15		44
Personnel non titulaires au 15/12/15		0
③		
TOTAL GENERAL ① + ② DU PERSONNEL REMUNERE AU		
	15/12/15	50

7/ QUESTIONS DIVERSES

Indemnité de conseil au Comptable du Trésor pour l'exercice 2015

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 donne possibilité aux communes de verser une indemnité de conseil aux Comptables du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes, versée une fois par an.

Cette indemnité est calculée sur un taux voté par le conseil municipal, appliqué sur une base calculée selon un barème complexe. Le taux appliqué par la commune est actuellement de 100 %, portant le montant de l'indemnité à 700, 48 € brut (636, 67 € net).

Compte-tenu des excellentes relations de travail avec le Comptable du trésor Monsieur Bernard JULIAN, il est proposé de maintenir son indemnité au taux de 100 %, et ce jusqu'à nouvel ordre.

Où l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 23 voix pour**, approuve la proposition de son Maire.

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal les informations suivantes :

a) Changement d'horaires de la Mairie à compter du 4 janvier 2016 (fermeture à 18 h 00 et 19 h 30 le mardi).

- b)** Remplacement de Madame Odile DA COSTA par Madame Lydie LABICHE. Cette dernière débutera sa formation avec Madame DA COSTA le 11 janvier 2016. Elle remplacera également à l'urbanisme pendant les congés de Madame Aurélie ZAGO.
- c)** Mise à pied d'une durée d'un mois pour Monsieur Fabien MONTAL à la suite de son retard lors de son retour de congés.
- d)** Conseil de discipline le 16 décembre 2015 pour Monsieur Michel MOLINA.
- e)** Transfert de compétences entre le Département et Toulouse Métropole.
- f)** Monsieur DELPECH a reçu le Maire de Bruguières, Monsieur PLANTADE, lequel propose un projet d'école commune qui se situerait à cheval sur les deux communes sur un terrain appartenant à un propriétaire privé. Monsieur le Maire propose de mettre en place une commission de réflexion.
- g)** Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est présenté par Monsieur Saïd SEFIANI.

- FIN DE LA SEANCE -